



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 339

20 juin 2011



Les nouvelles courent

Les rangs du Collectif grossissent

Un autre joueur de taille vient grossir les rangs du Collectif. Il s'agit de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ). Comptant près de 55 000 membres, l'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. Son arrivée vient renforcer la représentation démographique au sein du Collectif. Bienvenue à l'AREQ et aux travailleurEs retraitéEs!

Même outil, nouvelle adresse



Le Collectif a produit ce printemps un outil qui fait le point sur le nouveau crédit pour la solidarité, sur les démarches à faire pour le demander et sur les montants d'argent qu'il procurera. Au départ, il était accessible via un site de partage de fichiers. La demande a toutefois été si grande, que la limite de téléchargements a été atteinte en quelques jours seulement. Qu'à cela ne tienne, vous pouvez désormais le télécharger directement sur le site du Collectif à l'adresse suivante: http://www.pauvrete.qc.ca/article.php3?id_article=749.

Dépôt du rapport sur les cibles de revenu

PrêtEs, pas prêtEs: on débat!

Depuis un an, il y a eu des moments importants dans la lutte à la pauvreté au Québec. En juin dernier, le dépôt, en catimini, du deuxième plan d'action gouvernemental, un plan qui n'en était pas un : il a été retourné à l'expéditeur. Il y a eu la mise en place de l'approche territoriale intégrée (ATI) et la signature des alliances pour la solidarité dans plusieurs régions. En mars, les Pactes pour l'emploi ont pris fin : l'objectif du gouvernement de « sortir » 50 000 personnes de l'aide sociale aura été un échec retentissant. Le 1^{er} mai, une hausse décevante du salaire minimum : seulement 0,15 \$ de plus l'heure. Finalement, pour conclure une si « belle » année, le dépôt par la ministre Julie Boulet d'un rapport sur les cibles de revenu et les moyens pour les atteindre, avec un an de retard et déposé dans la dernière semaine de travaux de l'Assemblée nationale alors qu'on le savait prêt et imprimé depuis plusieurs mois. Peut-être que le gouvernement n'est pas aussi fier qu'il ne le prétend de ses résultats « éloquents »?

Jouer avec les mots et les chiffres

Le rapport *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu* trace un état de situation de la lutte à la pauvreté depuis 2003 et répond aux recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), chargé de conseiller la ministre. Il contient plusieurs demi-vérités et détournements de sens. Les plus frappantes : la confusion – volontaire – entre la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté; le passage implicite de l'incitation à la contrainte au travail pour survivre; la non-prise en compte des coûts sociaux de la pauvreté, estimés à 6 milliards de \$ seulement en santé et à 15 milliards de \$ en général par année

au Québec. Il faut le dire 1) la ministre et son équipe jouent avec les mots et les chiffres; 2) ce sont les préjugés et l'inaction gouvernementale qui coûtent cher à la société québécoise; 3) la réalisation des droits humains est menacée.

Un débat de société indispensable

Si on avait écouté ce gouvernement, il y aurait une centrale thermique, le Surôit; un port méthanier avec le projet Rabaska; un ticket modérateur en santé; des explorations tout le long du fleuve Saint-Laurent pour les gaz de schiste et un Mont Orford privatisés. Aujourd'hui, une grande majorité de Québécoises et de Québécois sont fièrEs que ces projets ou politiques n'aient pas été mis en œuvre. Le rapport déposé par la ministre est du même ordre : des idées bâclées, sans débat de société. Impossible dès lors de le laisser passer dans l'indifférence. Il porte sur des enjeux fondamentaux qui touchent un million de nos concitoyenNEs. Le dépôt de ce rapport, même inquiétant, même décevant, constitue une occasion en or de débattre d'enjeux rarement examinés, comme la pauvreté et les inégalités, une occasion de voir ce qui se fait ailleurs, de parler d'initiatives favorisant l'égalité et donc bonnes pour l'ensemble de la société québécoise. Le Collectif réclame une commission parlementaire avec consultation générale, donc ouverte à touTEs (*voir la lettre au président de la Commission de l'emploi et du travail (CÉT), M. Guy Ouellette, en page 3*). Déjà, l'idée a trouvé des échos favorables au parlement et dans les médias québécois lors de la dernière semaine. Il serait mal vu de la part du gouvernement de faire fi d'un débat large : la pauvreté et les inégalités minent trop le Québec pour faire l'économie d'une telle démarche collective.

Des territoires occupés?

CE
LA
IDARITÉ/
PROCHE
ERRITORIALE INTÉGRÉE/
ENTENTE SPÉCIFIQUE/ FONDS
QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES
SOCIALES/ GROUPE DES PARTENAIRES
POUR LA SOLIDARITÉ/ PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE
2004-2010 / PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION
SOCIALE 2010-2015 /
REVITALISATION URBAINE
INTÉGRÉE/ SOUTIEN
À L'ACTION LOCALE
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET
L'EXCLUSION SOCIALE

Depuis le 6 juin, un refrain similaire se fait entendre aux quatre coins du Québec : 4,2 millions de dollars en Mauricie, 3 millions en Abitibi-Témiscamingue, 3,2 millions en Estrie, 3,8 millions en Outaouais, 3,3 millions en Chaudière-Appalaches et 8,5 millions en Montérégie pour lutter contre la pauvreté. Il y a eu une annonce semblable dans le Nord-du-Québec. Déjà, des ententes du même type avaient été conclues avec les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Décidément, les alliances pour la solidarité, présentées en grande pompe lors du dépôt du deuxième plan d'action gouvernemental en juin 2010 et visant à mettre en œuvre l'approche territoriale intégrée (ATI), occupent de plus en plus les territoires.

Des territoires occupés?


L'ATI a fait couler beaucoup d'encre depuis que le gouvernement lui a accordé une place centrale dans sa Stratégie de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, en 2002. Les territoires du Québec sont-ils occupés? La réponse est définitivement oui. Ceci étant dit, les vraies questions peuvent être posées. Par quoi? Pour quoi? Par qui? Et peut-être même pour qui? CertainEs tentent d'y répondre. Il y a ceux et celles qui affirment que la décentralisation de la lutte contre la pauvreté répond aux aspirations des milieux et qu'elle permet de maximiser ses effets en étant adaptée localement. D'autres prétendent cependant le contraire; le développement local et régional concerté, quoique nécessaire, n'est pas véritablement un véhicule de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et n'aide en rien à la réalisation des droits humains. D'autres encore vont jusqu'à dire qu'il faut résister et s'opposer directement à l'ATI... Ce n'est pas nécessairement facile de se faire une tête à partir d'analyses aussi différentes.

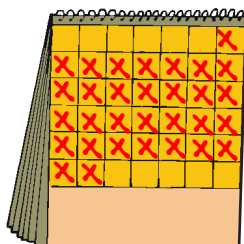
Sur le terrain

Il est difficile de tracer un portrait complet des alliances pour la solidarité; leur mise en œuvre diffère énormément d'une région à l'autre et elles ne sont pas toutes rendues aux mêmes étapes. Si la plupart des groupes de base se montrent critiques, plusieurs y participent de bonne foi; d'autres tentent d'insérer les revendications citoyennes au sein de ces nouveaux espaces locaux. Par

ailleurs, les acteurs et actrices des milieux rencontrent des obstacles. Certains enjeux et limites de l'ATI émergent : un manque d'ouverture de la part d'instances régionales, les différences « culturelles » entre les groupes communautaires et les institutions autour de la table, l'hermétisme des territoires aux problématiques plus larges, etc. Pourtant, plusieurs groupes continuent leur implication et tentent de « détourner » les ATI vers ce qu'ils conçoivent comme une véritable lutte locale à la pauvreté. En tentant d'agir sur les politiques globales, ils forcent les définitions de participation et de mobilisation citoyennes. Ils obligent à s'interroger. À quoi voulons-nous participer? Pour quoi voulons-nous mobiliser?

Une réflexion à poursuivre

Déjà, en 2009, le Collectif portait de nombreuses réserves et mises en garde, autant à propos des impacts de l'ATI sur la lutte globale à la pauvreté qu'à propos de sa mise en œuvre. La position du Collectif demeure la même : il n'est pas possible de se passer d'actions locales et régionales portées par les milieux, mais celles-ci doivent être précédées par et conjuguées avec des mesures nationales fortes. Pour l'instant, les conditions préalables pour soutenir les actions locales et régionales ne sont pas réunies. Voilà pourquoi les membres du Collectif, attachés à la fois aux droits humains et à la lutte locale contre la pauvreté, réfléchissent aux paramètres à considérer dans le cadre de la participation – ou non – aux alliances pour la solidarité. Un document sera produit et diffusé cet automne sur la question. C'est donc à suivre! 



Bonnes vacances!

Les bureaux du Collectif seront fermés du **15 juillet au 8 août**. L'équipe de travail vous souhaite un bel été reposant et rempli de bons moments.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée!

Lettre à Monsieur Guy Ouellette

Président de la Commission de l'économie et du travail

Québec, 14 juin 2011

Monsieur Guy Ouellette
Président de la Commission de l'économie et du travail
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Pour une consultation générale sur les cibles d'amélioration du revenu et les moyens pour les atteindre

Monsieur Ouellette,

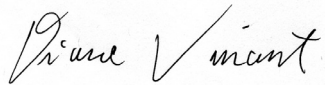
Votre collègue, Madame Julie Boulet, ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, a déposé à l'Assemblée nationale le 15 juin dernier un rapport s'intitulant : *Améliorer la situation économique des personnes : Un engagement continu*. Ce rapport porte sur les cibles de revenu – et les moyens pour les atteindre – afin d'améliorer le revenu des personnes assistées sociales et celui des travailleuses et travailleurs pauvres. Cet enjeu vous est familier : il en a été abondamment question lors de l'étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) le 19 avril dernier.

La Loi, adoptée de manière unanime en 2002, oblige le gouvernement à fixer des cibles de revenu, comme le stipule clairement l'article 14. De plus, l'article 62 précise qu'une commission compétente, dans ce cas-ci la Commission de l'économie et du travail (CÉT) que vous présidez, a mandat d'étudier le rapport de la ministre sur le sujet.

Bien qu'à nos yeux le rapport de Madame Boulet soit nettement insatisfaisant, il porte tout de même à l'attention des éluEs des enjeux sociaux majeurs et des programmes cruciaux trop souvent relégués au second plan: aide sociale, salaire minimum, fiscalité, mesures d'employabilité et d'insertion sociale. Les décisions gouvernementales qui s'ensuivront auront des impacts importants sur les conditions de vie de centaines de milliers de QuébécoisES. En réalité, le sort de près d'un million d'entre eux est en jeu : seront-ils assez bien soutenuEs pour sortir de la pauvreté ou y seront-ils maintenuEs? La question est sérieuse : il faut donner l'occasion à la population du Québec de s'exprimer.

C'est pourquoi le Collectif réclame que ce lieu privilégié de débat public qu'est votre commission parlementaire s'ouvre dans une consultation générale qui permettra à la société civile, aux personnes en situation de pauvreté et à toutE citoyenNE se sentant concernéE, d'intervenir pour éclairer les décisions à prendre. Cette consultation générale doit être annoncée suffisamment tôt pour permettre à ceux et celles qui veulent y participer de se préparer, notamment pour y déposer un mémoire. En tant que président de la CÉT, le Collectif vous demande de faire la promotion de cette idée auprès de vos collègues de la commission afin de rendre possible ce débat. La pauvreté mine encore trop le Québec; il est nécessaire de s'outiller pour y faire face par une telle démarche collective.

En attendant une réponse rapide de votre part, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Diane Vincent, présidente



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca